

## **CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 11 JUIN 2010**

**Présents :** MM. CHABERT, CHAZELLE, DUREL, GUILLOT, LABE, MAGNIN, DARMET, NICOLET, Mmes BENENCHIA, PAILLEUX, VIAL.

**Excusé :** M. FESSY, Mmes LATOUR, PION et QUATREPOINT.

**Secrétaire de séance :** Mme PAILLEUX

Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 avril 2010, à l'unanimité des présents,

### **POINT SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION**

Jusqu'à présent les opérations se sont déroulées conformément aux prévisions.

**Cinq premières semaines** (depuis fin mars) : - terrassements (déblais/remblais, décapage terre végétale) - 1er étage de la station (bassin du haut) : drainage, et réseaux (alimentation et dégagement) - installation du poste de refoulement sur Pinay et mise en place du collecteur de transfert sur St-Jodard.

**En mai :** - travaux sur l'étage 1 : réglage du fond et talus ; canalisations d'alimentation et d'évacuation posées ; mise en place des géotextiles et géomembranes, des systèmes de drainage et d'aération, des regards sur drains, et des matériaux filtrants (20/40, 10/20 et 4/8). - début des travaux sur l'étage 2 : réglages, nivellements et drainages de fond, canalisation d'évacuation des eaux traitées en fond. - entre étages 1 et 2 : mise en place terre végétale, bâche sur talus et drains. - Réseaux : ensemble des canalisations posé, tant sur St-Jodard que sur Pinay : le raccordement aux réseaux existants sera réalisé lorsque la station sera en service ; construction du déversoir d'orage de St-Jodard et pose de canalisation de décharge ; trop plein du poste de refoulement mis en place sur Pinay

**Début juin :** - étage 1 : mise en place des 6 cloisons béton de séparation des casiers ; début mise en eau (par les pluies) pour faciliter le démarrage des roseaux, avant mise en service. - étage 2 : pose géomembrane et géotextiles, et des canalisations d'alimentation en provenance de l'étage 1 - passage réalisé en aval de l'étage 2 (le long du ruisseau) .

Mise en fonctionnement du 1<sup>er</sup> étage prévue au début juillet. Une visite guidée du chantier ouvert au public, a été programmée pour le 10 juillet à 9 h 30. Mise ne service de l'ensemble de la station prévue pour fin juillet. Fin des travaux prévue pour fin septembre.

Une fois la station mise en service, le cahier des charges prévoit trois étapes d'une durée d'un mois chacune : période de mise au point (réglages et formation du personnel qui sera chargé de l'entretien de la station) ; période de mise en régime (l'installation devra recevoir la totalité des effluents) et période d'observation qui a pour but de constater que l'installation fonctionne sans révéler aucune défectuosité. Réception des travaux à l'issue de cette période d'observation.

### **POINT SUR LE FINANCEMENT DU CHANTIER**

En prenant en compte le dernier état d'acompte établi par le maître d'œuvre en date du 26 mai, les dépenses engagées s'élèvent actuellement à 260 886,05 €, soit 45 % du montant total prévisionnel (établi à 578 325,08 € TTC). Ces dépenses sont actuellement couvertes par la ligne de trésorerie consentie par le Crédit agricole. Le taux d'intérêt de ce crédit, indexé au T4M (taux mensuel moyen du marché monétaire) est actuellement de 1,1886 %, donc en baisse depuis mars (1,1962 %)

### **EMPRUNT AU CREDIT LOCAL DE FRANCE**

En tenant compte des subventions obtenues, de la récupération de la TVA et de la participation de la commune de Pinay, il restera à charge de Saint-Jodard 88 000, 00 € pour lesquels il y a lieu de recourir à l'emprunt.

Quatre banques ont été consultées. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir les propositions du Crédit local de France (Dexia) qui permettent de bénéficier du taux d'intérêt de 2,14 %, dans le cadre du « Plan de relance professionnel BTP ».

Le prêt ne pouvant pas dépasser 12,5 % de l'enveloppe globale du marché, pour couvrir cette somme de 88 000,00 €, il est proposé deux prêts à taux fixe, sur une durée de 15 ans : 62 500,00 € à 2,14 % et 25 500,00 e à 3,24 %.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce ou tout document se rapportant à cette opération.

### **REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Pour couvrir les charges de cet emprunt, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'étaler l'augmentation de la taxe d'assainissement sur trois années, conformément à ce qui avait été envisagé lors du vote des tarifs 2010, soit :

+ 0,15 € par m<sup>3</sup> , en 2010 (décision votée lors du conseil municipal du 5 décembre 2009),

+ 0,15 € par m<sup>3</sup> , en 2011,

+ 0,15 € par m<sup>3</sup> , en 2012,

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

### **CESSION DE LA PARCELLE DU CONSEIL GENERAL**

Après consultation du Ministère de l'Intérieur, sollicité par l'intermédiaire de M. le Préfet de la Loire, la Commission permanente du Conseil général (en date du 26 avril 2010), a donné son accord pour la cession à titre gratuit à la commune de Saint-Jodard, de la parcelle cadastrée section A n° 1324 d'une surface de 10 266 m<sup>2</sup>, en vue de la construction de la station d'épuration. Le transfert de propriété se fera suivant les formes requises pour un acte de vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente qui sera élaboré par Maître Fabienne Barbier, notaire à Nervieux.

Décision adoptée à l'unanimité.

## **POINT SUR LE TRAVAUX DE VOIRIE**

Le programme voté lors du conseil municipal du 29 janvier sera réalisé en juillet 2010. Cependant la deuxième tranche des travaux Chez Clavel sera effectuée en 2011 en coordination avec les travaux du futur lotissement.

budget voirie 2010 :	57 933,20
tranche 1 élargissement chemin Chez Clavel :	21 113,50
partie basse chemin de la Vourdiat	10 001,00
canalisation des eaux pluviales de la Reculat : Saur	2 940,00
aménagement Chez Givre : 3DTP	905,35
autres projets : enrobé à froid	500,00
total dépenses	35 459.85
reliquat budget voirie pour 2010	
pour tranche 2 Chez Clavel en 2011 (25 364,90 €)	22 473,35

## **PROJET D'ETUDE DIAGNOSTIQUE DE NOTRE RESEAU AEP**

Notre réseau d'alimentation en eau potable est vieillissant et les risques de fuites augmentent avec, pour conséquence, des frais élevés de réparation et de remplacement nécessitant la recherche de financement.

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable (y compris les déplacements de conduite) peuvent bénéficier de subventions du Conseil général et de l'Agence de l'eau, sous certaines conditions, à commencer par la réalisation préalable d'un diagnostic de notre réseau de distribution. Une telle étude permettra de mieux connaître les faiblesses de notre réseau et d'établir un ordre dans les priorités des investissements à venir.

Ce sont les raisons pour lesquelles, sur la base d'un cahier des charges établi par la Direction Départementale du Territoire pour le compte de la commune, Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'étude diagnostique de notre réseau AEP. Il rappelle qu'une consultation devra être lancée auprès de bureaux d'études spécialisés. Le coût d'une telle étude devrait se situer entre 15 000 et 17 000 €, avec un subventionnement total de l'ordre de 70 %.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'étude diagnostique du réseau AEP et sollicite l'octroi de la subvention auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau.

## **ADHESION**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à l'Association des amis de la Médiathèque de la Loire.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION JALMALY FOREZ**

Sollicité par cette association, le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, n'a pas répondu favorablement à cette demande.

## **CONTRAT PHOTOCOPIEUR**

Il est proposé un nouveau contrat avec Toshiba, en remplacement du contrat en cours avec Elan bureautique qui concerne deux photocopieurs (école et mairie)

Le coût total moyen annuel est actuellement de 2845,00 €.

En application des termes du contrat Toshiba, le coût sera nul la 1ère année, de 2120 € la 2<sup>ème</sup> et de 2830 € la 3ème, plusieurs options étant possibles à l'issue de la 3ème année, dont un nouveau contrat avec un nouveau matériel.

Le nouveau photocopieur en mairie sera connecté à l'ordinateur du secrétariat et fera la fonction d'imprimante, il disposera également d'une option couleur.

Un troisième photocopieur sera installé dans l'agence postale communale, pour répondre aux demandes du public.

Après examen des conditions offertes par Toshiba, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Samedi 26 juin à 15 h : rencontre foot jeunes du village – frères du monastère

La piscine sera ouverte du 1<sup>er</sup> juillet au 18 août inclus tous les jours sauf le lundi, de 13h 30 à 18h 30.

Tarifs : entrée individuelle à 2,50 €, et carte saisonnière familiale à 10 entrées : 22 €

Personnel recruté : - surveillante de baignade : Clémentine NIQUE - agent d'entretien : M. Jean-Luc OBLETTE - régisseurs : Amélie RANG et Jessica IFFLY